

COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI ALTO INNOVATION 8

Le FCPI Alto Innovation 8 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 17 novembre 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI ALTO INNOVATION 8, soit jusqu'au 17 mai 2017, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-François PAUMELLE
Directeur Général Délégué